

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 MAI 2024**

Délibération n° 2024-03-37

Date de la convocation : 25 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de procurations : 4  
**Votes** : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

**Le trente et un mai deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :**

DUCHAMP Françoise procuration à MERLE Evelyne  
FAURE Pascal procuration à LESCANNE Etienne  
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène  
BESSON Hélène procuration à SANTIAGO François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240531-2024-03-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

**Absents excusés :**

MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :**

RAYMOND Jonathan

**OBJET : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2024-2025**

Monsieur le Maire expose que les tarifs doivent être fixés dès à présent pour l'eau qui sera consommée après les relevés de compteur qui débutent au mois de juin.

Il propose à l'assemblée de modifier les tarifs du service de l'eau et du service de l'assainissement pour l'année à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

<b>EAU HT</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>	<b>2022/2023</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>
Part fixe	52 €	52 €	52 €	55 €	59 €
0 à 500 m <sup>3</sup>	1.07 €	1.07 €	1.12 €	1.12 €	1.19 €
500 à 6000 m <sup>3</sup>	0.90 €	0.90 €	0.94 €	0.94 €	1.00 €

<b>ASSAINISSEMENT HT</b>					
Part fixe	28 €	28 €	28 €	30 €	32 €
Taxe le m <sup>3</sup>	1.00 €	1.00 €	1.05 €	1.05 €	1.12 €

<b>CONTROLE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>					
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	85 €	85 €	98 €

Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	105 €	105 €	110 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé				69 €	66 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé				125 €	134 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées				165 €	183 €
Pénalité pour absence au rendez-vous				12 €	15 €

<b>RACCORDEMENTS DES CONSTRUCTIONS AU RESEAU ASSAINISSEMENT</b>					
Raccordement des constructions					
① - NOUVELLES :					
* 1 <sup>er</sup> logement	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 900 €	2 900 €
* logement supplémentaire	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 500 €	1 500 €
* plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €
② - EXISTANTES :					
* 1 <sup>er</sup> logement	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 650 €	1 650 €
* logement supplémentaire	750 €	750 €	750 €	800 €	800 €
*plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAux, le 31 mai 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX